

# Rapport annuel 2021



## Résilience des infrastructures critiques

---

## Sommaire

- 3** Éditorial
- 4** Rétrospective
- 7** L'année 2021 du point de vue du directeur
- 10** Rapport de l'organe de révision
- 11** Bilan
- 12** Comptes et budget
- 14** Annexe aux comptes annuels
- 17** Compte des flux de trésorerie et rapport de gestion
- 18** Comité
- 19** Équipe de direction
- 20** Impressum

---

Éditorial

## « Une résistance mise à l'épreuve »



L'année dernière a encore été marquée par la pandémie de Covid-19 au niveau mondial, mettant de nouveau la capacité de résistance de la SSIGE à l'épreuve. Soutenue par les membres engagés et organisée dans le système de milice, l'association a démontré à maintes reprises qu'elle formait une organisation solide et capable de mener des actions en faveur de la branche, y compris dans des conditions difficiles. En 2021, l'administration et le comité n'ont pas été les seuls à être confrontés à de nombreuses problématiques liées à la question de la « résilience ». Les membres de l'association ont également dû relever différents défis pouvant mettre à mal leur mission d'approvisionnement. L'association a été exposée à de nombreux facteurs externes et internes représentant un danger pour les infrastructures clés de ses membres, qu'il s'agisse de l'augmentation des cyberattaques, des effets du changement climatique ou de la pénurie d'énergie qui se profile.

Le présent rapport annuel montre que la SSIGE a su s'emparer rapidement des thématiques essentielles pour ses membres, les traiter en collaboration avec la branche et y apporter des solutions et des pistes d'action réalistes. L'association contribue ainsi à assurer un approvisionnement sûr, irréprochable et durable en eau, gaz et chaleur à distance en Suisse. Pour cela, je tiens à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration et de milice, le comité ainsi que tous les membres de la SSIGE!

Markus Küng  
Président de la SSIGE

## Rétrospective

### Échange d'expériences sur quagga

Représentants des stations des eaux des lacs de Constance, Zurich, Bienne et du lac Léman se sont rencontrés virtuellement pour échanger, avec des bureaux d'ingénieurs et des constructeurs d'installations, sur le thème de quagga. La SSIGE a accompagné l'échange et fait la synthèse des résultats de cet atelier, qui est ensuite venu compléter le dossier consacré à la moule quagga sur le site de la SSIGE.



Janvier

Février

### Base de données sur la tolérance H<sub>2</sub>



Dans le cadre du projet « Analyse de la tolérance H<sub>2</sub> des réseaux de distribution », l'organisme de certification de la SSIGE a mis à disposition une base de données fournissant des informations sur la tolérance à l'hydrogène des composants gazeux. La base de données a été créée conjointement avec des membres de l'association, des fournisseurs et des fabricants et fait l'objet d'une mise à jour continue.

### Le Parlement souhaite renforcer la protection des ressources



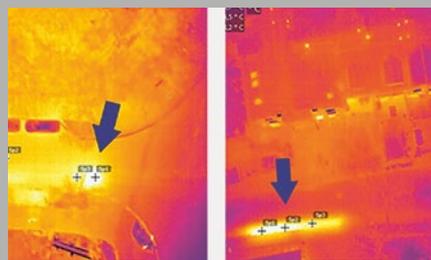
Trois mois avant la votation sur l'initiative relative à l'eau potable et l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides », l'Assemblée fédérale élimine les divergences d'un projet visant à renforcer la protection des ressources. La SSIGE a œuvré pour un projet pertinent au sein des deux conseils. Selon elle, les modifications prévues améliorent nettement la protection des ressources d'eau potable.

Mars

Avril

### ERFA: Groupe technique chaleur à distance

Durant l'échange d'expériences du groupe technique Chaleur à distance de la SSIGE qui a eu lieu le 14 avril 2021, divers experts ont partagé leurs expériences d'inspection des réseaux de chaleur et de froid à l'aide de méthodes innovantes. L'accent a été mis sur de nouvelles approches innovantes en matière d'inspection des réseaux de chaleur et de froid à distance et des réseaux d'anergie.



### Prise de position de la SSIGE relative aux initiatives agricoles

La prise de position explique le positionnement de la SSIGE concernant les initiatives populaires « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et propose aux distributeurs d'eau un document pour leur communication. Étant donné que la portée des deux initiatives s'étend bien au-delà de la protection des ressources d'eau potable, la SSIGE renonce à émettre des recommandations.



Mai

Juin

### Directive G9 révisée et entrée en vigueur



La Directive G9 concerne la planification, la construction, l'exploitation et l'entretien des stations de distribution GNC et des appareils de remplissage pour véhicules fonctionnant au GNC. Elle traite l'ensemble de l'installation depuis l'organe d'arrêt principal de la conduite d'alimentation jusqu'au raccord de remplissage. Elle a été révisée en profondeur par la SSIGE, puis mise en consultation avant d'entrer en vigueur.

### Numérisation de la liste des certifications



La liste des certifications SSIGE (ZIS) pour le gaz et l'eau offre aux planificateurs, architectes, installateurs et consultants un aperçu complet des appareils et produits proposés en Suisse qui sont certifiés par la SSIGE. Avec le lancement du portail en ligne, l'association propose un accès numérique à ces informations.

Juillet

Août

### La SSIGE prend position sur l'ORRChim



Dans le cadre du paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2022, la SSIGE a été invitée à se positionner sur l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. L'ORRChim concerne en effet directement les distributeurs d'eau. Dans sa prise de position, la SSIGE réclame une restriction accrue des produits phytosanitaires chimiques de synthèse pour un usage non professionnel.

### Consultation de la Directive F5

La SSIGE met en consultation la nouvelle Directive de chaleur à distance F5 pour les contrôles d'étanchéité et de résistance sur les réseaux de chaleur à distance, de froid à distance et les réseaux anergétiques. La nouvelle directive définit avec précision les procédures et les critères de contrôle visant l'ensemble des matériaux de conduites habituels des réseaux de chaleur et de froid à distance.



Septembre

Octobre

### Journée technique «Puits d'eau souterraine»

La SSIGE présente la Directive W9 lors de la journée technique «Puits d'eau souterraine». Avec des prescriptions en matière de planification stratégique, de conception, de réalisation, d'exploitation et d'entretien, la W9 est une directive importante pour les distributeurs. Les quelque 160 participants ont découvert cette Directive à l'occasion de la journée technique à l'aide d'exemples concrets tirés de la pratique.



### Congrès Acqua360 sur le changement climatique



Les effets des changements climatiques se ressentent déjà actuellement et vont s'accroître à l'avenir. Le secteur de la gestion de l'eau doit donc se préparer à une évolution des conditions climatiques. La fréquence des sécheresses et fortes pluies va augmenter au cours des prochaines années. Le congrès sur l'eau Acqua360 de cette année était consacré à ces défis.

Novembre

Décembre

### Consultation sur la Directive G18



Afin d'augmenter la part de gaz naturel et ainsi atteindre l'objectif de la décarbonisation, la qualité du gaz doit être élargie. Pour ce faire, la SSIGE a révisé la Directive G18, qu'elle a ensuite envoyée en consultation. La G18 adaptée permet d'exploiter les réseaux avec différents mélanges, à savoir riches en méthane ou en hydrogène.



---

L'année 2021 du point de vue du directeur

En ingénierie, la résilience correspond à la capacité de résistance d'un système complexe. Par conséquent, une infrastructure est considérée comme résiliente lorsqu'elle réalise la performance exigée malgré des perturbations internes et externes massives. Une résilience élevée est particulièrement importante pour les infrastructures critiques. L'approvisionnement de la population en gaz, eau et chaleur doit donc être maintenu, même lorsque des facteurs externes tels que les pénuries ou des facteurs internes comme les pannes de système ou les absences du personnel entravent l'exploitation.

## Résilience des infrastructures critiques

En 2021 déjà, la sécurité de l'approvisionnement en Suisse était de plus en plus au centre des préoccupations dans la sphère politique et les médias et elle continuera à nous occuper intensivement cette année. Dans ce contexte, l'accent n'est pas uniquement placé sur la dépendance de la Suisse par rapport à ses importations, en particulier l'électricité et le gaz. Les effets des changements climatiques ou la forte hausse des cyberattaques contre les infrastructures critiques représentent également une menace pour l'approvisionnement en eau, gaz et chaleur de la Suisse. Par ailleurs, la pandémie nous a montré à quelle vitesse une infrastructure critique telle que le système de santé pouvait atteindre ses limites lorsque le personnel venait à manquer.

Certes, les entreprises de distribution n'ont presque aucune influence sur des facteurs externes tels que les conditions-cadres de la politique extérieure, le réchauffement climatique ou encore le déroulement d'une pandémie. Elles peuvent cependant anticiper les répercussions de ces facteurs sur leurs infrastructures et se préparer afin d'être en mesure d'assurer l'approvisionnement de la population en cas de pénurie de courant, de fortes précipitations ou d'une cyberattaque. En d'autres mots : les distributeurs peuvent accroître la résilience de leur infrastructure et doivent continuer à intensifier leurs efforts à cet égard dans un contexte de défis grandissants.

L'année dernière, la SSIGE a donc œuvré pour offrir un soutien technique à ses membres et veiller à ce que les conditions-cadres soient appropriées, en publiant des fiches techniques et des recommandations, en organisant des manifestations et des cours, mais aussi en défendant activement leurs intérêts.

### La résilience au banc d'essais

En 2021 également, la SSIGE a dû annuler ou organiser en ligne de nombreuses réunions, manifestations et formations en raison de la pandémie. Ainsi, l'assemblée générale n'a de nouveau pas pu avoir lieu en présentiel. L'année dernière, la pandémie a également mis à l'épreuve la capacité de résistance de la SSIGE et a montré qu'un système de formation robuste était primordial pour la résilience des entreprises de distribution. Sans un personnel correctement formé, l'approvisionnement en eau, gaz ou chaleur est impossible. La certification des personnes pour l'octroi de l'attestation d'installateur dans le domaine du gaz et de l'eau en est un excellent exemple. Elle garantit que le personnel employé dispose des connaissances spécialisées nécessaires à la réalisation de ses tâches. La directive GW1 concernant l'octroi de l'attestation d'installateur agréé aux personnes qui exécutent des installations d'eau potable et de gaz naturel à usage domestique est entrée en vigueur en 2007 et doit être retravaillé pour continuer à satisfaire aux nouvelles exigences. Le 16 septembre 2021, le comité a déterminé les éléments clés à modifier et a chargé la commission compétente de mettre en œuvre le projet de révision. Dans un premier temps, les connaissances spécifiques nécessaires ont donc dû être définies. Parallèlement aux formations existantes via les modules suissetec, l'offre de formations continues propres à la SSIGE doit également faire l'objet d'une vérification. De plus, un examen de certification pour justifier de l'expertise est également visé.

Au cours de l'année précédente, la branche de la distribution d'eau, le comité et l'administration de la SSIGE se sont par ailleurs intensivement consacrés à l'initiative rela-

tive à l'eau potable et à l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides » qui ont été soumises au vote le 13 juin 2021. Lors de sa réunion du 17 mars 2021, le comité a de nouveau confirmé sa précédente décision de ne pas se prononcer sur les initiatives. Il a chargé l'administration d'élaborer une prise de position relative aux deux initiatives populaires visant à démontrer au public et aux médias la nécessité de renforcer la protection des ressources et à justifier le positionnement de la SSIGE concernant les initiatives. La SSIGE soutient évidemment leur objectif consistant à réduire l'utilisation de pesticides. Cependant, en sa qualité d'association professionnelle, la SSIGE ne peut et ne veut se prononcer que sur des questions spécifiques à l'eau potable. C'est pourquoi elle n'a pas pris position sur les aspects majoritairement en dehors de son domaine de compétences et également abordés par les initiatives, tels que la sécurité alimentaire, les relations commerciales, la biodiversité, etc.

Avec l'adoption de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides », un paquet législatif renforçant nettement la protection préventive des ressources et tenant compte des préoccupations principales des deux initiatives avait déjà été proposé avant la votation. La prise de position de la SSIGE a été mise à disposition des membres afin de les assister dans leurs activités de communication en amont de la votation et de transmettre au public des revendications cohérentes.

### La protection des ressources accroît la résilience

Même si les deux initiatives ont été rejetées par le peuple, elles avaient déjà rendu la thématique de la protection des ressources



encore plus prioritaire dans l'agenda politique lors de leur lancement et avaient permis une adoption rapide de l'initiative parlementaire relative à la réduction du risque de l'utilisation des pesticides. La SSIGE s'est fortement impliquée au Parlement et dans les commissions correspondantes en faveur des revendications des distributeurs d'eau. Elle a notamment contribué avec d'autres associations à ce que la Suisse soit le seul pays en Europe à ne plus faire explicitement de distinction entre les produits de dégradation pertinents et non pertinents dans les eaux souterraines au sein de sa législation sur la protection des eaux à l'avenir et à établir un nouveau « Gold Standard » dans la protection des ressources avec la valeur limite de 0,1 microgramme par litre pour tous les produits de dégradation.

Élaborée fin 2020, la réorientation de la défense des intérêts dans le domaine de l'eau a fait ses preuves pour les activités relatives à l'initiative parlementaire et à la votation populaire. Elle a ainsi permis de démontrer que, riche de ses compétences techniques, la SSIGE était considérée comme un interlocuteur crédible sur la scène politique et un canal d'information neutre aux yeux des médias. Les résultats de ce travail ont

contribué à ce que les membres présents à l'assemblée générale approuvent à une large majorité le rapport sur la réorientation de la défense des intérêts.

La SSIGE continuera à s'investir sur la scène politique pour un renforcement de la protection préventive des ressources à l'avenir. Dans le contexte de possibles pénuries d'électricité et de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, il est d'autant plus important que le château d'eau qu'est la Suisse protège les eaux souterraines des substances étrangères indésirables. L'eau brute qui ne doit pas être traitée nécessite en effet moins voire aucune énergie pour sa distribution en tant qu'eau potable à la population.

#### **Les changements climatiques mettent en péril la sécurité de l'approvisionnement**

Les effets des changements climatiques se ressentent déjà actuellement et vont s'accroître à l'avenir. Le secteur de la gestion de l'eau doit donc se préparer à une évolution des conditions climatiques. La fréquence des sécheresses et fortes pluies va augmenter au cours des prochaines années. Le congrès sur l'eau Acqua360 organisé l'année dernière à Lugano était consacré à ces défis. Depuis 2015, la SSIGE et le

VSA organisent ensemble ce congrès au cours duquel la thématique de l'eau est traitée de manière globale. Au cours de la quatrième édition qui a eu lieu l'année dernière, nous nous sommes activement penchés sur les effets des changements climatiques et avons abordé comment le secteur de la gestion de l'eau pouvait renforcer sa résilience face à l'évolution du climat. En effet, le réchauffement croissant de l'atmosphère terrestre principalement causé par les émissions de CO<sub>2</sub> anthropiques modifie également les conditions climatiques. Ces changements, tels que la sécheresse ou les inondations, représentent autant de défis pour le secteur de la gestion de l'eau.

Le congrès a accueilli les exposés d'intervenants issus de la sphère scientifique et politique, mais aussi des autorités et de la pratique. Dès l'ouverture du congrès, la conseillère aux États Marina Carobbio a clairement exprimé dans son mot de bienvenue que la sphère politique se devait de produire des conditions-cadres légales garantissant la distribution d'une eau potable de grande qualité en quantité suffisante à la population suisse, même en cas d'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et dans le contexte des défis qui

se profilent dès à présent. Des événements tels que le congrès sur l'eau Acqua360 représentent justement des plateformes idéales pour initier le dialogue entre les différentes parties prenantes. L'année dernière encore, le congrès a contribué à rendre possible l'échange au-delà des limites de la branche. Dans leurs commentaires, les participants et participantes se sont montrés satisfaits et ont non seulement tiré parti du congrès pour discuter des solutions à apporter aux défis à venir, mais ils ont aussi noué des contacts précieux.

### Garantir l'approvisionnement en énergie pour l'avenir

Les notions de «réseaux de gaz fossiles» et, plus encore, de «chauffages fossiles» se sont imposées dans la politique et la société. Ce ne sont toutefois ni installations de transport par conduites ni les chauffages qui sont «fossiles», mais éventuellement le combustible qui y est transporté et utilisé aujourd'hui. La distribution de biogaz ou l'ajout d'hydrogène au gaz méthane, voire le transport d'hydrogène pur, est envisageable et serait déjà possible aujourd'hui dans de nombreux cas. Le réseau de gaz existant représente donc un élément central pour la décarbonisation rapide du secteur énergétique. En outre, les gaz renouvelables peuvent contribuer à la sécurité de l'approvisionnement et réduire la dépendance de la Suisse à l'égard de ses importations de gaz naturel, ce qui renforce aussi la résilience de l'approvisionnement énergétique. Certes, la part de gaz renouvelables dans le mix gazier suisse est encore faible actuellement. Le potentiel du biogaz dans le pays est cependant considérable et un coup d'œil chez nos voisins montre que la production d'hydrogène écologique, à savoir l'hydrogène produit à l'aide de sources d'énergie renouvelables telles que le solaire ou l'éolien, se poursuit activement en Europe.

Afin que la branche soit prête lorsque les gaz renouvelables remplaceront de plus en plus le gaz naturel, la SSIGE élabore les bases techniques afin de rendre le réseau gazier suisse compatible avec les gaz renouvelables.

C'est pourquoi la thématique de l'hydrogène en tant que source énergétique d'avenir a influé sur de nombreuses activités de la SSIGE dans le domaine du gaz au cours de la dernière année. Afin de pouvoir augmenter la part d'hydrogène dans les mélanges gazeux à l'avenir, de vastes examens préalables et remaniements de



diverses directives sont prévus dans le domaine du gaz. Conjointement avec de nombreux exploitants de réseau, le département Gaz a ainsi réalisé un état des lieux complet afin de vérifier la tolérance à l'hydrogène de l'infrastructure. L'accent est aussi placé sur l'hydrogène et les mélanges gazeux à base d'hydrogène pour les installations domestiques.

Afin d'augmenter significativement la part de gaz renouvelables comme l'hydrogène à l'avenir et ainsi d'atteindre l'objectif de la décarbonisation, le département Gaz a révisé la Directive G18 (qualité du gaz) l'an dernier. Cette révision était particulièrement importante puisque la G18 représente la base de divers autres projets de directives. Afin de produire une base solide en phase avec les évolutions en Europe, les modifications ont été réalisées en tenant compte des activités de normalisation européennes essentielles, en étroite collaboration avec l'ÖVGW et la DVGW et en accord avec les évolutions en France et en Italie.

### La chaleur à distance centrale dans le mix énergétique

Le développement de la chaleur à distance en Suisse progresse rapidement et il est évident qu'elle continuera à gagner en importance dans l'approvisionnement en chaleur à l'avenir. Il est donc tout aussi primordial de disposer d'une réglementation reposant sur une base bien étayée et largement acceptée qui sécurise l'investissement et la planification, crée une exploitation stable et sûre et augmente ainsi la résilience de l'infrastructure. Durant sa réunion de mars, le comité de la SSIGE s'est de nouveau penché sur la répartition des tâches entre la SSIGE et l'Association suisse du chauffage à distance (ASCAD). À cette occasion, il a constaté que la transformation du système énergétique fournissait suffisamment de travail aux deux organi-

sations et qu'une répartition pragmatique des thèmes et activités conformément aux compétences respectives devait être primordiale pour la branche de la chaleur à distance et les deux associations. Une proposition concrète et pratique a été soumise au comité de l'Association suisse du chauffage à distance.

Conformément à sa stratégie, la SSIGE poursuit le développement de la réglementation sur la chaleur à distance. Avec la Directive F5 (contrôles d'étanchéité et de résistance), le secteur Chaleur à distance de la SSIGE a élaboré et mis en consultation une nouvelle Directive pour et avec la branche l'an dernier.

La poursuite et l'extension des activités dans le domaine de la chaleur à distance visent de plus à réorganiser la structure actuelle en un système régulier de commissions composé de commissions principales et de sous-commissions. Dans ce cadre, le comité avait l'an dernier élu *Michael SARBACH*, directeur Regionalwerke Baden, en tant que président de la nouvelle Commission principale Chaleur à distance et membre du comité.

### Résilience du système de milice

Le renforcement de la résilience des infrastructures critiques continuera à occuper la SSIGE dans le courant de l'année. À cet égard, l'association sera elle-même mise au banc d'essais. Le système de milice de la SSIGE garantit ainsi que la réglementation soit élaborée communément avec la branche, ce qui représente un aspect central pour l'acceptation des prescriptions élaborées. Dans un même temps, il est de plus en plus difficile d'inciter des collaborateurs de milice à participer au travail en commission. L'engagement de la branche au sein de l'association est cependant crucial pour garantir la résilience du système global. Le système de milice éprouvé restera donc une composante importante de la SSIGE à l'avenir. Grâce aux nouvelles formes de collaboration et à l'utilisation accrue des technologies numériques, l'association est à même d'établir les conditions-cadres permettant aux miliciennes et miliciens de mieux concilier le travail au sein de l'association avec leur emploi. La SSIGE peut ainsi apporter sa contribution à la branche dans les années à venir afin de participer notamment à renforcer la résilience des infrastructures critiques de ses membres.

Martin Sager, directeur SSIGE

---

## Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

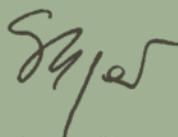
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

PricewaterhouseCoopers SA



Thomas Wallmer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Joanna Stygar  
Expert-réviseur

## Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actifs	2021	2020
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	14'898'952	12'520'054
Créances résultant de livraisons et de services	397'759	262'852
Comptes de régularisation actifs	23'419	4'303
– envers des tiers	6'545	4'303
– envers l'ASIG	16'874	0
Compte de régularisation actifs	1'510'773	1'225'852
<b>Total actifs circulants</b>	<b>16'830'903</b>	<b>14'013'060</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations corporelles	893'566	952'948
<b>Total actifs fixes</b>	<b>893'566</b>	<b>952'948</b>
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>17'724'469</b>	<b>14'966'008</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Dettes de livraisons et de prestations	429'760	183'483
Autres passifs à court terme	622'609	646'941
– à l'égard de tiers	462'458	431'882
– à l'égard de l'ASIG	0	2'392
– à l'égard du FOWA	160'151	212'667
Compte de régularisation passifs	799'771	1'307'302
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>1'852'139</b>	<b>2'137'726</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Provisions à long terme	12'257'600	9'468'700
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>12'257'600</b>	<b>9'468'700</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>14'109'739</b>	<b>11'606'426</b>
<b>Capital propre</b>		
Capital social	3'359'582	3'135'451
Bénéfice annuel	255'147	224'132
<b>Total capital propre</b>	<b>3'614'729</b>	<b>3'359'582</b>
<b>Total passifs</b>	<b>17'724'469</b>	<b>14'966'008</b>

## Comptes

	Résultats 2020   CHF			Résultats 2021   CHF		
	Total	Gaz*/**	Eaux*	Total	Gaz*/**	Eaux*
Cotisations statutaires	7'899'020	5'341'716	2'557'304	8'414'561	5'770'769	2'643'792
Contributions externes	977'108	622'367	354'741	980'016	609'165	370'850
Bénéfices d'exploitation	5'647'624	2'252'179	3'395'444	6'301'359	2'531'492	3'769'867
<b>Total produit d'exploitation</b>	<b>14'523'751</b>	<b>8'216'262</b>	<b>6'307'489</b>	<b>15'695'936</b>	<b>8'911'426</b>	<b>6'784'509</b>
Charges de personnel	-8'453'147	-5'088'423	-3'364'725	-8'460'729	-5'137'900	-3'322'829
Autres charges d'exploitation	-5'462'467	-2'771'876	-2'690'591	-6'462'894	-3'321'376	-3'141'517
Amortissements et corrections de valeur sur des postes de l'actif immobilisé	-279'813	-169'553	-110'260	-323'147	-193'459	-129'688
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>	<b>328'323</b>	<b>186'410</b>	<b>141'913</b>	<b>449'166</b>	<b>258'691</b>	<b>190'475</b>
Produits financiers	1'066	639	426	97	58	39
Charges financières	-40'572	-24'343	-16'229	-61'866	-37'075	-24'791
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>288'817</b>	<b>162'706</b>	<b>126'110</b>	<b>387'397</b>	<b>221'675</b>	<b>165'722</b>
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	23'214	13'929	9'286	376	376	0
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	-6'159	-3'696	-2'464	-5'956	-3'573	-2'382
<b>Résultat financier avant impôts</b>	<b>305'872</b>	<b>172'939</b>	<b>132'932</b>	<b>381'816</b>	<b>218'477</b>	<b>163'340</b>
Impôts directs	-81'740	-49'044	-32'696	-126'670	-76'002	-50'668
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>224'132</b>	<b>123'895</b>	<b>100'236</b>	<b>255'147</b>	<b>142'475</b>	<b>112'672</b>

\* N'est pas soumis à la révision de PWC.

\*\* Les activités du secteur chauffage à distance sont prises en compte dans les produits et charges.

## Budget

	Budget 2022*   CHF			Budget 2023   CHF		
	Total	Gaz**	Eaux	Total	Gaz**	Eaux
Cotisations statutaires	7'960'000	5'314'000	2'646'000	7'947'000	5'301'000	2'646'000
Contributions externes	1'030'000	674'000	356'000	1'030'000	674'000	356'000
Bénéfices d'exploitation	5'842'000	2'332'000	3'510'000	5'842'000	2'332'000	3'510'000
<b>Total produit d'exploitation</b>	<b>14'832'000</b>	<b>8'320'000</b>	<b>6'512'000</b>	<b>14'819'000</b>	<b>8'307'000</b>	<b>6'512'000</b>
Charges de personnel	-9'219'000	-5'755'000	-3'464'000	-9'374'000	-5'916'000	-3'458'000
Autres charges d'exploitation	-5'114'000	-2'251'000	-2'863'000	-4'876'000	-2'047'000	-2'829'000
Amortissements et corrections de valeur sur des postes de l'actif immobilisé	-459'000	-290'000	-169'000	-520'000	-315'000	-205'000
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>	<b>40'000</b>	<b>24'000</b>	<b>16'000</b>	<b>49'000</b>	<b>29'000</b>	<b>20'000</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	-40'000	-24'000	-16'000	-40'000	-24'000	-16'000
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9'000</b>	<b>5'000</b>	<b>4'000</b>
Produis extraordinaires, uniques ou hors période	0	0	0	0	0	0
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat financier avant impôts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9'000</b>	<b>5'000</b>	<b>4'000</b>
Impôts directs	0	0	0	-9'000	-5'000	-4'000
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Budget 2022 conformément à la séance du Comité du 9.12.2021.

\*\* Les activités du secteur Chauffage à distance sont prises en compte dans les produits et charges.

## Annexe aux comptes annuels

### 1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les comptes annuels présentés ci-après ont été établis conformément aux dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse. Les principales positions du bilan sont comptabilisées comme suit.

#### Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5%. Les créances sont principalement dues aux membres.

#### Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de contributions statutaires, de produits d'exploitation et de contributions externes. Les produits d'exploitation sont dégagés en particulier dans les domaines de la formation initiale et continue, du contrôle et de la certification de produits et de l'Inspection Technique (ITIGS).

#### Actif immobilisé et leasing

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour calculer le montant des amortissements, on utilise les durées de vie et les méthodes d'amortissements suivantes:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	5 et 8 ans	20 % et 12,5 % linéaire
Machines et véhicules	5 ans	20 % linéaire

Les contrats de location et de leasing sont portés au bilan conformément à la propriété juridique. En conséquence, les dépenses comme preneur de leasing ou loueur sont comptabilisées dans les charges par période fiscale, mais les biens en location ou en leasing eux-mêmes ne sont pas portés au bilan.

## Annexe aux comptes annuels

### 2. Informations, ventilations et commentaires relatifs aux comptes annuels

Le nombre d'emplois à temps plein s'établit en moyenne annuelle à 51,15 collaborateurs (année précédente 50,03).

Immobilisations corporelles	2021   CHF	2020   CHF
Équipements d'exploitation	869'405	922'103
Véhicules	5'084	12'701
Laboratoire	19'076	18'144
<b>Total</b>	<b>893'566</b>	<b>952'948</b>

Provisions	2021   CHF	2020   CHF
Réserve variations de cotisations	1'420'000	1'420'000
Réserves d'exploitation	8'770'000	6'270'000
Provisions diverses	2'067'600	1'778'700
<b>Total</b>	<b>12'257'600</b>	<b>9'468'700</b>
<b>Dont réserves latentes</b>	<b>10'718'000</b>	<b>8'218'000</b>
<b>Dont provisions à court terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le développement positif de l'activité a permis d'affecter 2'500'000 CHF aux réserves d'exploitation (année précédente 1'620'000 CHF).

Autres charges d'exploitation	2021   CHF	2020   CHF
Charges d'exploitation	4'237'265	3'377'463
Communication et information	2'061'366	1'926'833
Dépenses pour le comité et les commissions	164'262	158'172
<b>Total</b>	<b>6'462'894</b>	<b>5'462'467</b>

### Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31.12.2021, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle de 132'651.70 CHF (année précédente 129'205.15 CHF).

### Passifs éventuels

Aucun

## Annexe aux comptes annuels

### Solde des obligations résultant de contrats de leasing

Les obligations résultant de contrats de leasing qui n'expirent pas à la fin d'une période de douze mois, ou qui ne peuvent pas être annulées, présentent la structure d'échéance suivante:

Objet	Durée résiduelle	2021   CHF	2020   CHF
Location «Schwerzenbach»	Jusqu'à 1 an	175'020	183'104
et leasing photocopieuses	2–5 ans	613'065	782'380
	Plus de 5 ans	0	0
<b>Total</b>		<b>788'085</b>	<b>965'484</b>

Ces montants comprennent les paiements sur contrats de location dus avant le terme du contrat ou l'expiration du délai de résiliation.

### Montant global des valeurs de remplacement et autre dissolution substantielle de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été liquidée (année précédente 0.– CHF).

### Commentaires relatifs aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Le produit extraordinaire de 376 CHF résulte de l'encaissement d'une créance amortie dans le domaine de la surveillance du marché. Le produit extraordinaire de 23'214 CHF de l'année précédente résultait surtout d'un avoir issu du décompte final de l'AVS pour l'année 2019. La charge extraordinaire de 5'956 CHF (année précédente 6'159 CHF) résulte principalement du décompte final de l'AVS et de l'assurance indemnités journalières en cas de maladie pour l'année 2020.

### Dettes à long terme portant intérêts par échéance.

Il n'y a pas de dettes à long terme portant intérêts.

### Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour 2021 s'élèvent à 19'500 CHF conformément à l'offre. (année précédente 19'500 CHF).

### Évènements importants survenus après la date du bilan

Aucun

## Compte des flux de trésorerie et rapport de gestion pour l'exercice 2021

Compte des flux de trésorerie	2021   CHF	2020   CHF
Bénéfice annuel	255'147	224'132
Amortissements/Correctifs de valeur sur l'actif immobilisé	323'147	279'813
Variation des provisions à court et long terme	2'788'900	1'763'200
Variation des créances à court terme	-154'023	1'035'638
Variation des comptes de régularisation actifs	-284'921	-189'610
Variation des passifs à court terme (hors engagements financiers)	221'945	-418'316
Évolution des comptes de régularisation passifs	-507'531	110'194
<b>Flux financiers découlant de l'activité d'exploitation</b>	<b>2'642'663</b>	<b>2'805'051</b>
Investissements dans des immobilisations	-263'765	-425'901
<b>Flux financiers découlant de l'activité d'investissement</b>	<b>-263'765</b>	<b>-425'901</b>
<b>Flux découlant de l'activité de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>2'378'898</b>	<b>2'379'150</b>
<b>Preuve de la variation des liquidités</b>		
État au 01.01.	12'520'054	10'140'904
État au 31.12.	14'898'952	12'520'054
<b>Évolution des liquidités (nette)</b>	<b>2'378'898</b>	<b>2'379'150</b>

La pandémie de coronavirus a également marqué l'exercice 2021. Grâce aux enseignements tirés de l'exercice 2020 et à la flexibilité de nos collaborateurs et clients, la situation n'a pas eu une grande incidence financière sur la SSIGE. De nombreuses offres et cours reportés ont pu être rattrapés dans le cours en 2021, notamment dans le domaine de la formation. Le projet de révision de l'examen professionnel de «fontainier» et de «monteur de réseaux» constituera la base d'une offre de formations attrayante et tournée vers l'avenir pour les branches de la SSIGE. Le lancement des premières formations selon le nouveau modèle est prévu pour 2022. L'évolution du nombre de membres reste satisfaisante, avec 39 nouveaux membres au cours de l'exercice 2021, dont 23 distributeurs d'eau. Les cotisations des membres n'ont subi aucune fluctuation importante et dépendent en premier lieu de la vente d'énergie et du nombre de membres.

Sur le plus long terme, en raison de facteurs externes, il reste difficile de planifier l'évolution des recettes dans le domaine de l'énergie. La SSIGE n'est pas en mesure d'influencer certains facteurs importants, tels que la baisse des ventes de gaz, le démantèlement de réseaux, les conséquences de la libéralisation du marché du gaz ou les éventuels départs de membres. Il importe donc d'autant plus de se préparer suffisamment tôt à ces changements, en développant de nouveaux champs d'activité tels que l'«hydrogène» et la «chaleur à distance». Ainsi, nous nous sommes délibérément positionnés en 2021 comme centre de compétence pour l'hydrogène, notamment par le biais de la série de manifestations intitulée « Mit H<sub>2</sub> durch die Energiewelt » (« Découverte du monde de l'énergie avec l'hydrogène »), ou par un projet d'analyse de la compatibilité H<sub>2</sub> de l'infrastructure gazière suisse. L'offre de prestations dans le domaine de la chaleur à distance a pu être nettement développée malgré des effectifs limités, contribuant ainsi à la diversification visée.

Suite aux votations populaires très émotionnelles du 13 juin 2021 qui ont à la fois rejeté l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et l'initiative relative à l'eau potable, il s'agit désormais de tirer parti de la dynamique ainsi suscitée et de promouvoir les améliorations nécessaires dans le domaine de la protection des ressources. En tant qu'association professionnelle, la SSIGE est bien positionnée pour attirer l'attention de manière crédible sur la nécessité d'agir, et pour soutenir les distributeurs d'eau et les cantons dans la mise en œuvre de mesures (p. ex. dans les aires d'alimentation).

Le nombre d'emplois à plein temps s'est établi à 51,15 en moyenne sur l'année, se situant ainsi au même niveau qu'en 2020. Nous prévoyons de développer les effectifs dans les domaines de la chaleur à distance et de la numérisation en 2022.

La SSIGE ne fait pas de recherche et de développement à proprement dit. Les fonds de recherche pour le « Gaz » (FOGA, géré par l'ASIG) et l'« Eau » (FOWA) accompagnent et soutiennent des projets proches du marché en étroite collaboration avec les entreprises de distribution.

Comité au 31 décembre 2021



Photo de groupe du Comité de la SSIGE, 1<sup>er</sup> rang de gauche : Gérard Luyet, Michele Broggin, Markus Küng, Peter Rudin, Michael Sarbach derrière, de gauche : Sébastien Apothéloz, Pascal Abbet, Martin Roth, Andrea Zinsli, Remo Fehr, Jacques Brera pas sur la photo : Andreas Hirt, Michael Schärer

**Markus Küng, Président SSIGE**  
 Chef réseaux  
 Industrielle Werke Basel (IWB)

**Pascal Abbet**  
 Directeur  
 Groupe E Celsius, Granges-Paccot

**Sébastien Apothéloz**  
 Chef de Service,  
 Service de l'eau Lausanne

**Jacques Brera**  
 Responsable Services industriels,  
 Morges

**Michele Broggin, Vice-président SSIGE**  
 Chef département réseaux  
 Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA

**Remo Fehr**  
 Responsable Office de la nature et  
 de l'environnement du canton  
 des Grisons, Coire

**Andreas Hirt, Vice-président**  
 Directeur constructions & services  
 Energie Service Biel/Bienne

**Gérard Luyet**  
 Directeur eau potable  
 Services Industriels de Genève (SIG)

**Martin Roth**  
 Directeur du service de l'eau Zurich,  
 Ville de Zurich

**Peter Rudin**  
 CEO, Holinger AG, Zurich

**Michael Sarbach**  
 Directeur, Regionalwerke AG, Baden

**Michael Schärer**  
 Chef de la section Protection des eaux,  
 OFEV, Berne

**Andrea Zinsli, Vice-président SSIGE**  
 Chef département réseaux  
 Energie 360° SA, Zurich

---

 Équipe de direction au 31 décembre 2021
**Martin Sager\***

Directeur

**Rolf Meier\***

Vice-directeur, chef secteur eau

**Diego Modolell\***

Vice-directeur, chef secteur gaz et chaleur à distance

**Christos Bräunle**

Chef communication et publications

**Lorenz Bützberger**

Chef formation

**Raffaele Domeniconi**

Chef succursale Suisse italienne

**Javier Fernandez**

Chef de l'organisme de certification gaz et eau

**Carla Neidhardt**

Cheffe finances &amp; contrôle de gestion

**Laurent Roquier**

Chef succursale Suisse romande

\* Membre de la direction

---

 Effectifs des membres

au 1 <sup>er</sup> janvier	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Distributeurs de gaz	105	106	106	107	<b>107</b>
Distributeurs d'eau	559	577	595	621	<b>644</b>
Distributeurs de chaleur à distance	–	–	–	11	<b>11</b>
Groupement Industrie & Ingénieurs	369	372	377	387	<b>402</b>
Services publics et institutions	83	86	90	91	<b>94</b>
Membres individuels	130	131	124	121	<b>119</b>
<b>Total</b>	<b>1246</b>	<b>1272</b>	<b>1292</b>	<b>1338</b>	<b>1377</b>

---

# 1377

La SSIGE a encore gagné de nouveaux membres. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ils étaient 1374.

La plupart des nouveaux membres sont des distributeurs d'eau.

**Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches  
Soci t  Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux  
Societ  Svizzera dell'Industria del Gas e delle Acque**

Si ge principal  
Gr tlistrasse 44, case postale, 8027 Zurich  
T l. 044 288 33 33  
info@svgw.ch, www.svgw.ch

Succursale Suisse romande  
Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne  
T l. 021 310 48 60  
info@ssige.ch, www.ssige.ch

Succursale Suisse italienne  
Piazza Indipendenza 7, 6500 Bellinzona  
T l. 091 821 88 24  
info@ssiga.ch, www.ssiga.ch

Succursale Schwerzenbach  
Eschenstrasse 10, case postale 217, 8603 Schwerzenbach  
T l. 044 806 30 50  
info@svgw.ch

  SSIGE 2022

Maquette et r daction : communication SSIGE

Page d'accueil : AdobeStock/Trombax

Page 4 : Photography Montagner/St. Galler Stadtwerke  
(Quagga); malp/123rf.com (H<sub>2</sub>); Service du parlement, Berne;  
Marinus Vogl/AirBavarian (photos de drones);  
ginasanders/123rf.com (Urne); CNG-mobility.ch

Page 5 : alexkirch/123rf.com (pissette); Ti-Press/Elia  
Bianchi (acqua360); AdobeStock/justsophotos (flamme de gaz)

Page 6 : AdobeStock/XtravaganT

Page 8 : AdobeStock/glyphstock; autres photos : SSIGE

Impression: ZT Medien AG, Zofingen

